



Etats généraux des énergies renouvelables Réunion du 29 novembre à Dreux

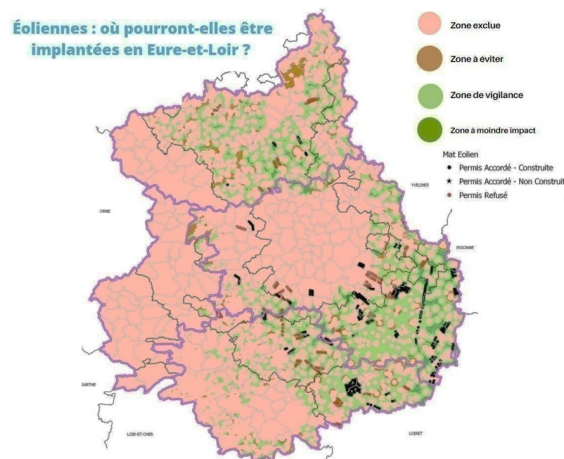
Don Quichotte et l'APDDE ont participé à la réunion préparatoire des états généraux des énergies renouvelables organisée à Dreux le 29 novembre dernier en présence de Mme la préfète, de M le sous-préfet et de divers services concernés du département. Une présentation a été faite qui devait être envoyée aux participants mais que nous n'avons pas encore reçue. De son côté, Don Quichotte a envoyé sur le site indiqué une contribution mais nous n'avons pas encore reçu d'accusé de réception. Le lecteur trouvera ci-dessous un résumé de cette contribution.

I. Nous commençons par un rappel de l'état des lieux pour la communauté de communes des Forêts du Perche :

- Les habitants se sont massivement élevés contre les projets d'implantations éoliennes autour de La Ferté Vidame, avec plus de 1000 signatures pour la pétition lancée par l'APDDE. L'année précédente une pétition à Saint Maixme Hauterive avait réuni plus des deux tiers des électeurs.
- Les communes de la Comcom sont contre et nombreuses sont celles qui ont voté une résolution de principe.
- La communauté de communes a voté à l'unanimité une résolution contre en décembre 2020.
- **Il s'agit bien d'une opposition aux éoliennes et non aux ENR comme le montre le fait qu'aucune action n'a été menée à l'encontre du parc photovoltaïque à Crucey, ni contre l'usine de méthanisation en cours de construction à Thimert Gatelles.**

II. Puis après avoir regretté l'illisibilité des cartes présentées, sans points de repère autre que les limites du département et ressemblant plus à des œuvres du peintre pointilliste Seurat qu'à un tableau de Mondrian, nous avons souligné dans notre contribution le caractère lénifiant du discours fait par les représentants des diverses administrations concernées qui se résumait à : ne vous inquiétez plus, « *la jurisprudence a changé* », « *les promoteurs ne souhaitent pas engager des projets qui vont entraîner 6 à 10 ans de procédures* », « *le public est informé des projets, d'ailleurs les promoteurs doivent lui présenter leur projet et avoir un avis du conseil municipal **un mois (sic)** avant le dépôt de leur dossier* ».

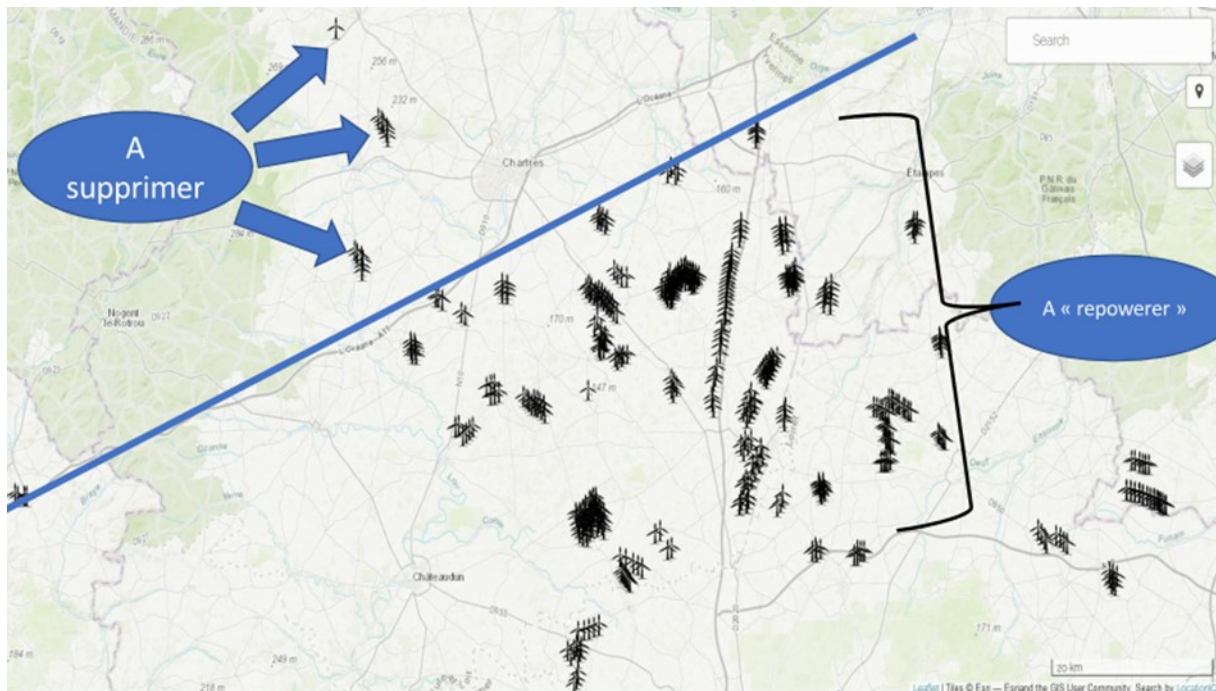
Nous savons d'expérience que ce n'est pas le cas et avons suggéré à Mme la préfète de se pencher sur le cas des éoliennes de Fontaine la Guyon : Un Maire, simultanément entrepreneur individuel spécialisé dans la location de terrains et autres biens immobiliers, qui a multiplié par 3 le nombre d'habitations sur sa commune, puis est entré en relation avec un promoteur indépendant allemand. Avec celui-ci il a monté le dossier d'implantation de 6 éoliennes, l'a purgé de tout recours (2005 à 2012) et l'a revendu clés en mains à EDF EN. Un vice-président de la cour d'appel administrative de Nantes (M Perez) dont la préfecture devrait regarder l'historique des arrêts sur les dix dernières années. C'est l'inventeur du concept de « visibilité furtive » !



Carte publiée sur Actu Chartres le 4 février et introuvable sur le site de la préfecture

Bonne nouvelle : La communauté de communes des Forêts du Perche est en zone d'exclusion

III. Et nous sommes passés aux constats et aux propositions : N'est-il pas évident que le sud-est de l'Eure et Loir est **définitivement sacrifié** pour les 50 ans qui viennent, et que c'est uniquement dans les communes déjà détruites sur le plan environnemental qu'il faut implanter de nouvelles machines ou des machines plus puissantes (repowering) ?



Nous devons refuser le raisonnement stupide qui consiste à dire que, quand une zone est saturée, il faut s'attaquer à d'autres zones jusque-là préservées.

La Beauce a été détruite. N'entamons pas la destruction des autres parties du département ni des autres départements de la région.

Don quichotte suggère, par ailleurs, qu'en échange de ce zonage on démonte les machines de Fontaine la Guyon, de Marchéville ainsi que le singleton de Thimert Gâtelles en indemnisant les propriétaires / exploitants via une priorité qui leur serait accordée pour leurs projets en zone déjà saturée.

900 ans déjà !

L'association Don Quichotte a pour objet « *d'œuvrer à la protection et à l'amélioration de l'environnement dans la communauté de communes des Forêts du Perche (Eure et Loir) ainsi que dans les communes limitrophes* ». Depuis 2005 nous sensibilisons à l'impact catastrophique sur nos paysages des éoliennes, à la nécessité de mettre en place des plans d'enfouissement des lignes téléphoniques et des lignes basse ou moyenne tension et à l'utilité collective de respecter les prescriptions architecturales du Parc naturel régional du Perche.

Mais il n'y a pas que ça !

Les 15 communes de notre communauté sont dotées d'une vingtaine de monuments qui valorisent notre environnement et à l'entretien desquels il faut veiller : trois châteaux, quinze églises et quelques fermes fortifiées notamment d'un âge vénérable, d'une esthétique de grande qualité et qui sont des marqueurs de notre histoire.





XII^{ème} siècle (1140) : reconstruction du château de Senonches par Hugues II seigneur de Châteauneuf en Thymerais, château dont il ne reste que la tour-porche (classée Monument Historique en 1923), quelques éléments du rempart et une partie de la courtine. 900 ans d'histoire, ça force le respect ! Merci à la mairie de Senonches d'avoir mené à bien les travaux de restauration



lancés en 2005.

XII^{ème} siècle toujours, l'église romane Sainte Anne de La Saucelle, dont la restauration a été entreprise à partir



de 2016 et devrait se terminer en 2023. Là encore, merci à la municipalité.

XII^{ème} siècle enfin, les trois premières travées de l'église Saint Germain de Digny, église dont la restauration est planifiée de 2022 à 2025 et sera terminée quand l'imposante tour-clocher fêtera ses 500 ans (2025).



En ce XII^{ème} siècle, qui fut une belle période de développement économique, trois rois se succèdent : Louis VI, Louis VII les derniers rois des Francs et Philippe Auguste, le premier roi de France. Ce sont des Capétiens. La France n'existe pas encore, mais a déjà l'Angleterre comme pire ennemi, avec Henri II !

Un site d'exception ?

<https://fabwoj.fr/eol/#11/48.3576/1.2078>

Comme vous le savez les données publiques appartiennent à tous. Un vaste mouvement mondial est en cours qui consiste à les rendre publiques, accessibles, exploitables. C'est dans ce contexte que [Fabrice WOJICKI](#) a développé un site qui permet à tout un chacun de visualiser sur la zone géographique choisie les implantations d'éoliennes existantes et celles en cours d'instruction. Transparence là où les promoteurs éoliens veulent nous enfumer

et ou certaines administrations concernées pourraient être tentées de faire de la rétention. Sur les 13 DREAL (direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) que compte la France, toutes payées avec nos impôts, une seule met à jour les données en temps réel (Pays de la Loire) et quatre ne communiquent pas sur les projets en instruction (Bretagne, Ile de France, Auvergne et Corse). La région Centre n'est pas trop mal lotie avec une dernière mise à jour au 9 novembre 2021.



En regardant sur ce site d'exception ce qui se passe en Eure et Loir vous pourrez constater :

- * Les dégâts irrémédiables causés à l'environnement à l'est de l'autoroute A11-E50
- * Les tentatives de pénétration des promoteurs éoliens à l'ouest de cette même autoroute, tentatives réussies à au moins trois endroits :
 - ◇ Fontaine la guyon (6 éoliennes situées à 15 km du centre de Chartres et dans les cônes de visibilité de la Cathédrale), Marchéville (6) et Thimert Gatelle (1) sans parler des 14 machines implantées au nord de Trambly les villages
 - ◇ Tentatives en cours d'instruction pour 12 machines au sud-est d'Illiers Combray (dont un parc de 8 à cheval sur l'Auto-route !)

Nous devons considérer cette autoroute A11-E50 comme une ligne de démarcation dont la partie ouest est une ZAD (zone à défendre) pour chacun d'entre nous.

Point positif : notre communauté de communes est exempte d'implantation et de projet en cours d'instruction et est désormais en zone d'exclusion.

Risques : une implantation de 6 machines vient d'être autorisée sur la commune de Moussonvilliers dans l'Eure, commune qui jouxte La Chapelle Fortin (5 km) et La Ferté Vidame (10km).

Ce site est un outil remarquable pour chaque défenseur de l'environnement. Utilisons-le et faisons-le connaître et remercions Fabrice WOJCICKI pour son fabuleux travail !

Adhérez à Don Quichotte

Je soussigné

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal..... Ville.....email:

Déclare adhérer aux objectifs de Don Quichotte, association pour la protection de l'environnement des Forêts du Perche et des environs « 5 LD L'érable 28250 DIGNY » et demande à adhérer en tant que :

◆ Membre et je joins à ce bulletin un chèque de **10 € à l'ordre de Don Quichotte**

◆ Rajouter **5 € par membre de la même famille**

◆ Nom :Prénom :

◆ Nom :Prénom :

◆ Nom :Prénom :

◆ Nom :Prénom :

Membre donateur et je joins à ce bulletin un chèque de **50 € à l'ordre de Don Quichotte**

Fait à : Le..... Signature